



Mon ancien employeur me harcèle après mon départ.

Par **Tuepardamocles**, le **28/05/2020** à **12:55**

Bonjour,

J'ai quitté, en février 2020, une entreprise, deux semaines avant la fin de mon préavis d'un commun accord avec mon patron. Il m'a, de sa propre volonté, rémunéré ces deux semaines.

Actuellement mon patron me demande de corriger des erreurs que j'aurais pu faire pendant que je travaillais chez lui (en novembre 2019) car cela lui permettrait d'obtenir un contrat, tout cela sans me rémunérer, et menace de nuire à ma réputation auprès de mon nouvel employeur. Il me menace aussi de m'attaquer en justice pour destruction volontaire du patrimoine de l'entreprise. Je suis très inquiet et j'ai accepté d'aider sans rémunération (et sans contrat donc mais cette personne est trop maligne pour que cela la gêne). Je ne sais pas si j'ai fait une erreur à ce moment là (ça date de plus de 6 mois et j'ai du travailler sur d'autres projets ensuite). C'est possible ? Je n'ai aucune preuve de quoi que ce soit (puisque je n'ai pas conservé mes échanges ou autres, sauf mes conversations récentes).

Mon problème n'est pas tant le fait de l'aider aujoird'hui. Mon problème est que j'ai maintenant une épée de Damoclès au dessus de ma tête et je ne peux rien faire.

Si je l'attaque en justice il aura de meilleurs avocats que moi et, encore une fois, je n'ai que ma parole pour me défendre. Je ne peux pas perdre mon travail actuel et encore moins me retrouver en prison. Que puis je faire ?

Merci.

Par **P.M.**, le **28/05/2020** à **13:04**

Bonjour,

Ce n'est pas l'avocat qui fait que la cause est valable et les termes pompeux pour prétendre vous accuser de la "destruction volontaire du patrimoine de l'entreprise" démontre encore plus du ridicule de cela...

D'autre part, tenter de vous nuire auprès du nouvel employeur peut être calomniatoire...

Je pense que vous pourriez retrouver toute votre sérénité et répondre à l'employeur que vous ne tenez pas à ce qu'il puisse être condamné pour travail dissimulé...

Par **miyako**, le **28/05/2020** à **15:36**

Bonjour,

Comme nous ne connaissons pas ce qui s'est passé avant, il est difficile de donner des conseils

QUE s'est il passé avant votre départ de l'entreprise ? notamment il y a 6 mois ??

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **28/05/2020** à **18:00**

Nous avons la réponse :

[quote]

Je ne sais pas si j'ai fait une erreur à ce moment là (ça date de plus de 6 mois et j'ai du travaillé sur d'autres projets ensuite). C'est possible.[/quote]

En tout cas, il est possible de donner des conseils par rapport à la situation actuelle, aux menaces de l'employeur, à son harcèlement...

Par **Tuepardamocles**, le **28/05/2020** à **20:30**

Si je décris l'erreur qui m'est imputé, ça risque de devenir trop précis. Je vous remercie pour vos réponses et je vais aller voir un avocat pour être sûr.